

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

DÉLIBÉRATION DE 2021 077

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE MINZAC sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 22 septembre 2021

<u>Présents:</u> Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSSOIR, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique POINTET, Abel BARAT, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

<u>Pouvoirs:</u> Michel FRICHOU par Sylvie CROSSOIR, Hélène DONADIER par Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE par Marie-Catherine ROHOF

Secrétaire : Jean-Pierre CHAUMARD

Membres en exercice: 32 Présents: 24 Votants: 27 Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 27

<u>OBJET :</u> DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR TOUT ACTE CONCERNANT L'ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'IMPLANTATION DE POSTES DE REFOULEMENT SUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE

Monsieur le Président rappelle que lors des travaux d'assainissement collectif, la Communauté de Communes fait l'acquisition de terrains afin d'y implanter des ouvrages tels que des postes de refoulement.

Il précise que pour ces acquisitions la Communauté de Communes signe des promesses de vente avant d'effectuer les travaux, puis à la fin des travaux, le bornage est effectué afin d'être au plus juste dans l'acquisition et le Président signe les actes chez le notaire avec les vendeurs.

Monsieur le Président propose qu'il lui soit délégué tout pouvoir pour la signature de tout acte concernant l'acquisition de terrains pour l'implantation de postes de refoulement sur les communes du territoire, et ce, pour toute la durée du mandat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président, Thierry BOIDÉ